



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 – 14 du 23 juin 2020

Objet : Autorisation donnée à la directrice d'ouvrir une ligne de trésorerie

L'an deux mille vingt, le 23 juin, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 16 juin 2020.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :**
Dominique Herpin-Poulenat**Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** François Gaspard**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain SchmitReprésentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile CourtoisPersonnalités qualifiées :**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Francis Kohn**Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel ChialvoReprésentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire

Cyril Rasse, suppléant

Absents excusés ayant donné un pouvoir :Personnalités qualifiées :**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert, Gérard Maury, Cédric Lemagnent**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Marie-Agnès LanthierAbsents excusés :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin, Alexandre PueyoReprésentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe en charge du Développement du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

- Que l'établissement dispose actuellement d'une ligne de trésorerie de 400.000€,
- Que les difficultés de trésorerie sont structurelles, notamment liées à :
 - L'avance des dépenses d'investissement
 - La baisse des recettes propres suite à la fermeture administrative dans le cadre du Covid-19
 - L'exclusion à ce jour du dispositif d'activité partielle
- L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre signé fin juin 2016
- Que les chantiers de la conservation préventive du Théâtre et de la Terrasse des Chapelles vont être lancés en 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

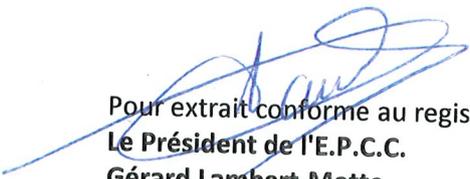
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, charge la directrice de négocier une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire et l'autorise à signer au meilleur taux un nouveau contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 450.000€.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14


Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

